



18 MAI 2026

ARRIVÉ

Le Vice-Président

Monsieur Ludovic ROHART
Président
Communauté de Communes Pévèle Carembault
47 avenue du Général de Gaulle
59710 Pont-à-Marcq

Lille, le **11 MAI 2026**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153 – 40 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Bachy.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

La modification prévoit notamment que, dans toutes les zones du PLU « les places de stationnement doivent être réalisées avec des matériaux perméables ». Le Département confirme que les solutions de gestion des eaux pluviales à la parcelle sont prioritaires. Cependant, il y a lieu de tenir compte du coefficient d'infiltration du sol, en lien avec les risques de remontées de nappes et retrait et gonflement des argiles présents sur la commune. Ainsi, il est proposé de nuancer cette règle en précisant qu'elle s'applique « sauf impossibilité technique avérée » sur la base d'analyses de sol à réaliser pour justification.

Je vous remercie d'informer le Département de l'approbation de cette procédure et de son versement au Géoportail de l'Urbanisme.

Je vous prie de croire, Monsieur de Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Nicolas SIEGLER
Vice-Président en charge de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Canal Seine-Nord Europe